

cimo mulierem parere credebant. Servius ita expedit : *Mares in decimo nascuntur mense , feminæ vero in nono. Mihi placet accipiendum poetam de decimo mense inchoante, quæ res in omni ævo accidit : etenim sive puer sive puella in utero latet per menses novem, et decimo lucem videt.* » Faut-il que j'ajoute qu'une pensée analogue a présidé à notre législation moderne (15) ?

On n'est donc pas le moins du monde autorisé à accuser Virgile ; peut-être même pourrait-on trouver dans ce vers une allusion pleine de finesse ; peut-être pourrait-on soutenir que le poète a su renfermer dans cet hémistiche une flatterie délicate à l'adresse d'Auguste ; je trouve dans Suétone un passage qui me porterait à le croire : l'historien raconte que ce prince naquit au bout de dix mois et qu'on le réputa fils d'Apollon : *Augustum natum mense decimo et ob hoc Apollinis filium existimatum.* (In *Oct.*, c. 94.) Je ne sais si je me trompe, mais ce rapprochement inattendu me semble d'un effet saisissant ; Virgile, tout en célébrant le fils prédestiné des Césars, aurait eu l'art de lancer une adroite flatterie à la personne de l'Empereur.

Quoi qu'il en soit de mon hypothèse, je constate que cette longue durée de dix mois pour la grossesse était un fait reçu parmi les poètes. Moschus, dans son idylle de *Mégare*, avait, un siècle auparavant, parlé déjà comme Virgile : *Decem menses laboravi, priusquam eum adspicerem, meo sub jecore habens.* Ovide, contemporain de notre poète, écrivait dans ses *Fastes* :

Quand le roi Romulus régla l'ordre des temps,

(15) Quoique (les cas de gestation) de plus de neuf mois soient extrêmement rares, il y en a pourtant des exemples, et c'est pour cette raison que les lois ont la précaution, dans l'intérêt des enfants, d'étendre jusqu'à dix mois, et même un peu au-delà, la durée de la grossesse.

Désaugiers aîné, *Bucolique de Virg.*, 1835.